Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/03/2020 à 14h20
Réference de l'AR : 002-210201604-20200302-d2020_031-DE

Délibération 2020-031 **SC**

10 - COMPTE DE GESTION 2019
SERVICE DES EAUX
dressé par Madame BRIQUET, comptable public

L'an deux mille vingt, le 2 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marcel LALONDE, Maire.
Nombre de Membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Absents ayant donné mandat de procuration : 03
Absente : 01
Votants : 32
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2020

Présidence : M. LALONDE, Maire.
Membres présents : M. LIEFHOOGHE, Mmes LEROY, GAUDEFROY, MM. CAZE, VALLERAND, LAPERSONNE, TELATYNSKI, Mme VENNEMAN, M. KRIF, Mme LACAILLE, M. DEJOYE, Mmes GUFFROY, BLITTE, GAVEL, LEFEVRE, PLATEAUX, BARTHELEMY, MM. NIHOUARN, GERARD, DELFORGE, AÏDI, Mme FIAN, MM. BEAURAIN, THIESSET, GUIOT, HEREDIA, LIRUSSI, Mme AGATI
Mandat(s) de procuration : M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme DEFRUIT à M. LIEFHOOGHE ; Mme REES à M. VALLERAND.
Absente : Mme PHOYU
Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2019 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service des eaux, dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe du service des eaux de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé par Madame BRIQUET, Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 4/3/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 mars 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Marcel LALONDE.